

ATTENTION

DÉMARCHES FRAUDULEUSES A LA FIBRE



- Vous êtes libre de choisir l'un des 10 opérateurs présents sur le réseau (voir liste et offres sur www.valde Loire fibre.fr)
- Si un vendeur vous sollicite lors d'un démarchage à votre domicile, il doit vous présenter sa carte professionnelle et préciser pour quel opérateur il travaille.
- Le mieux est de contacter l'opérateur de votre choix par téléphone, internet ou vous rendre dans une boutique opérateur.
- Attention au démarchage par téléphone. Là encore, le mieux est de faire la démarche comme indiqué ci-avant.
- **Dans tous les cas, ne pas communiquer vos coordonnées bancaires par téléphone.**
- Pas de frais de raccordement : sauf cas particulier d'un fourreau bouché sur la partie privative auquel cas, c'est le propriétaire qui prend en charge les frais de réfection du fourreau (souvent réalisé par le propriétaire donc sans frais).